Paris, le 22 mars 2024

Objet : Compte rendu de l'audience relative aux Officiers de port (OP) et Officiers de port adjoints (OPa) tenue le 21 mars 2024 au Ministère des Transports.

Participants :
Madame Thauvin, conseillère sociale du ministre délégué chargé des transports.
Administration Centrale (AC) :
DRH
DG AMPA
SNOP FO
Intersyndicale : FSU – UNSA – CFDT et CGT

Pour être reçu en audience au sein de notre ministère de tutelle, l'intersyndicale a dû multiplier les alertes à l'administration et faire deux jours de grève avec le soutien d'une quinzaine de port. Elle s'indigne de constater que des projets de décrets statutaires aussi cruciaux pour notre profession, pour le bon fonctionnement de nos ports, soient sur le point d'être validés sans écouter ni prendre en compte les revendications émises par la **majorité** du personnel des corps des OP et OPa.

Cette réunion organisée par Mme Thauvin n'était **qu'une énième rencontre inutile, sans proposition ni mesure concrète. L'administration est incapable d'apaiser la colère de ses agents**. Elle affirme vouloir ouvrir un cycle de discussion d'ici au mois de juin pour répondre à nos revendications. Mais en même temps, elle nous impose de valider les textes en CSAM ! Une pause dans le processus de validation de ces projets de textes aurait vraiment marqué un début d'ouverture dans le dialogue social et nous aurait permis de faire valoir dignement nos revendications. Au lieu de cela, une convocation à un nouveau CSAM pour le 28 mars et reprenant les textes inchangés nous concernant nous est parvenue quelques heures avant l'audience du jour.

Malgré tout, nous avons renouvelé notre proposition d'intégrer au projet de réforme statutaire actuel, pour tous et simultanément, les avancées suivantes :

- ✓ Alignement des grilles indiciaires de tous les grades de capitaines sur les grilles type A de notre administration.

Refus de l'AC et du SNOP FO

- ✓ Intégration des lieutenants déjà en poste au grade supérieur dès la création du grade de lieutenant de classe exceptionnelle.

Refus de l'AC et du SNOP FO

L'intersyndicale a également avancé les propositions suivantes, qui n'auront aucun impact sur le recrutement de 2025 :

- ✓ Maintenir le point OPa lors du prochain CSAM, en précisant que l'administration dispose de 6 mois pour interroger le guichet unique sur la question de l'intégration au grade supérieur. De notre côté, nous pourrons saisir le Conseil d'État.

Nous rappelons que les actuels et futurs décrets prévoient uniquement le passage au grade supérieur des lieutenants par tableau d'avancement.

- ✓ Reporter le point concernant les OP à une date ultérieure pour prendre le temps d'y intégrer les propositions de grilles indiciaires.

Refus de l'AC et du SNOP FO

Nous déplorons la désunion syndicale face à l'administration, qui ne pourra qu'en jouer contre nous tous. Nous devrions être unis au nom des capitaineries et des agents qui sont mobilisés pour défendre les intérêts de tous.

L'Administration maintient sa position, elle nous méprise, pensant détenir la solution unique aux problèmes que nous rencontrons sur les effectifs. Il est de notre devoir, en tant qu'organisations syndicales, de dénoncer le caractère injuste de cette réforme, sur 430 agents composant les corps des OP et Opa, seule une vingtaine pourront bénéficier d'avancements directs en termes de rémunération indiciaire, **soit moins de 5% du personnels.**

L'intersyndicale maintient en suspens le préavis de grève en cours.

Unis, nous continuons d'écouter, d'alerter, d'intervenir et de travailler pour le bien de tous.

Signé

L'intersyndicale CGT – UNSA – CFDT - FSU